

*République Française***Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****7 JUILLET 2025****OBJET :****MARCHES PUBLICS****MARCHE
« RESTAURATION
SCOLAIRE, EXTRA-
SCOLAIRE ET PETITE
ENFANCE »****LANCEMENT ET
AUTORISATION DE
SIGNATURE****2025-07-21****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Fabrice MARTIN)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir WILLAUME Quentin)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir Dimitri LOUVET)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert doit être lancée pour les prestations de restauration scolaire, extra-scolaire et petite enfance. Le marché actuel arrive à échéance au 31 Décembre prochain s'agissant du lot 1 « restauration scolaire et extra-scolaire »; le lot 2 « petite enfance » étant arrivé à échéance prématurément avec l'atteinte du montant maximal de commandes.

Le cahier des charges a été réalisé de manière à répondre à l'engagement municipal d'améliorer les repas dans les cantines scolaires en intégrant 50 % de produits bio ou locaux. Les structures Petite Enfance sont également concernées.

Le marché est donc composé de 2 lots :

- Lot 1 : restauration scolaire et extra-scolaire,
- Lot 2 : petite enfance.

La durée du marché est fixée à 1 an, reconductible 3 fois 1 an.

Le marché est passé avec un maximum annuel de commandes de 220 000 € HT pour le lot 1 et 45 000 € HT pour le lot 2.

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-21-1,

Considérant la nécessité de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour les prestations de restauration scolaire et extra-scolaire pour les années 2026 à 2029,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour les prestations de restauration scolaire et extra-scolaire pour les années 2026 à 2029;

AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces de marché avec les prestataires retenus ainsi que tout acte à intervenir.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

